

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes marcillac lanville

De : ubrmousnier <ubrmousnier@orange.fr>

Date : 30/09/2023 09:48

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

— Pièces jointes : —

lettre enquetepublique mousnier hubert.odt

26,5 Ko

Hubert Mousnier 7, rue du Château, 16140 Marcillac Lanville

à Monsieur Patrice Lamant commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique , projet ABOWIND Marcillac-Lanville

Monsieur le commissaire,

Je suis fortement opposé au 3e projet éolien à Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

La nouvelle proposition de la société ABOWIND reprend les précédentes qui furent abandonnées et rejetées. Ce projet possède les mêmes défauts et les aggrave. En effet, par leur **gigantisme** inégalé en Charente (206 m) , par leur **position dominante** sur le sommet des coteaux (+ 50 m) et par leur **proximité** accrue avec Aizet et Aigre , ces aérogénérateurs impacteraient fortement notre cadre de vie.

Le site classé du prieuré Saint Maur , placé au cœur d'un paysage exceptionnel qui s'étend à plusieurs dizaines de kilomètres vers la vallée de la Charente, le théâtre gallo-romain des Bouchauds et le Rouillacais , perdrait ce qui fait sa beauté et l'admiration de tous. Les photomontages réalisés par le constructeur minimisent l'impact visuel du projet sur l'église prieurale. Replanter toutes les haies ne serait qu'un cache misère. Ce n'est pas sérieux. Ça n'est même pas proposé.

Nos villages et nos hameaux, l'église de Mons, subiraient le même préjudice irréversible, qu'aucune mesure ne pourrait compenser. **Le choix des coteaux pour implanter une usine éolienne est inapproprié.**

En dégradant les paysages de la commune et des communes environnantes, ce projet poursuit la **dévalorisation de notre patrimoine bâti** , le **déclassement touristique** et la **perte d'attractivité** de toute la zone Nord Charente qui fait déjà l'objet d'une saturation injustifiée d'éoliennes.(Bientôt 400 machines en nord Charente ?) Notre secteur aurait-il le quasi monopole de l' éolien et la charge de produire de l'électricité pour toute la région ?

Le choix d'une **zone à fort enjeu paysager** pour son implantation aurait pour conséquence la dégradation de la faune et de la flore des coteaux, celle des zones humides et des bords de Charente qui l'entourent. Parmi ces espèces, certaines sont protégées comme l'outarde canepetière, le milan royal et les chauve-souris.

Les technologies destinées à réduire l'impact des machines sur ces espèces seraient elles efficaces ? Quel organisme indépendant en assurerait la validité et viendrait sérieusement contrôler leur bon fonctionnement ? Ces éoliennes font barrage à un couloir de migration. Peut-on arrêter une éolienne au passage d'un vol de grues ? Devons-nous croire le marchand Abowind sur parole ? Dans le doute, ces solutions ne sont pas acceptables. La conservation des milieux naturels est toujours prioritaire.

Peu sensibles à la beauté des mâts et des pales, **les randonneurs** amoureux de la nature dont je fais partie éliminent progressivement de leurs circuits des secteurs entiers, car découragés par cette oppression visuelle, ici, sur le chemin de St Jacques de Compostelle !

Ce projet dégraderait aussi notre qualité de vie . Certains effets néfastes à la santé sont maintenant avérés. Les habitants riverains , majoritairement opposés , n' auraient -ils d'autre option que de subir **les nuisances sanitaires** , visuelles et sonores ?

Où est le droit pour chacun de vivre dans l' environnement naturel paisible et harmonieux qu'il a choisi en restant préservé de l'envahissement industriel ?

Dénié dans un premier temps, il faut également regretter **le préjudice financier** maintenant admis. Il peut diminuer la valeur vénale des constructions de plus de 20% selon la proximité. Celui-ci ne sera ni indemnisé ni évité ni réduit ni compensé.

Nous savons tous que les aérogénérateurs transforment un vent gratuit en électricité ruineuse pour le consommateur sans régler le problème du manque d'énergies. Leur production faible et intermittente, ne devrait occuper qu'une place réduite dans le mix énergétique.

Ce qui pose problème n'est pas tant l'éolien en lui-même mais sa répartition et son implantation sans discernement qui ne tiennent compte ni des réalités locales ni de l'avis de la population ni de celle de ses élus.

Que faut-il penser des **méthodes commerciales agressives** utilisées pour obtenir l'acceptation des mairies et des habitants ? ... financement de projets ayant peu de rapport avec les éoliennes comme l'aménagement d'un parvis d'église ou la création d'un parcours pédestre et botanique, nommés pudiquement "compensations ".

Que faut-il penser de l'absence d'informations des habitants dans un premier temps puis de la communication commerciale et de l'information noyée dans la surabondance d'informations ensuite, alors que les détails sensibles ou importants sont minimisés ou absents ? ...aucun lien avec les projets des autres constructeurs, pas de cartes de l'ensemble des projets, des photomontages minimisant la réalité etc...

Prospection discrète, stratégie et propagande commerciale, intéressement financier pour la commune et les propriétaires, menaces pour notre cadre de vie, ce projet bien que soigneusement bétonné, a créé une exaspération et des tensions jusque dans les familles.

Pour ces raisons et malgré l'arrogance et le mépris affichés par le porteur du projet, je souhaite vivement qu' il soit rejeté comme les précédents.

Veillez agréer, Monsieur l'enquêteur, l'expression de mes salutations.

Hubert Mousnier

Marcillac-Lanville le 18 09 2023

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Participation à l'enquête publique Marcillac-Lanville

De : "jjplouis@orange.fr" <jjplouis@orange.fr>

Date : 30/09/2023 10:58

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il a été fréquemment relevé que le Nord-Charente est depuis de nombreuses années la cible des promoteurs éoliens (à la différence de la Charente viticole).

Il y a vingt ans déjà, les arguments avancés prétendaient que seul le Nord-Charente est propice à ce type d'installation, grâce à un petit miracle : ce serait un territoire particulièrement riche en épisodes venteux, cartes à l'appui. Qui a jamais remis en question une telle absurdité ? C'est pourtant là le début d'une propagande devenue incontrôlable. Le Nord-Charente est surtout une proie facile, par le vieillissement de sa population et la disparition de ses activités agricoles traditionnelles, par concentration des propriétés. Dans une commune où vivaient en 1970 vingt paysans, il reste deux ou trois agriculteurs.

Les "arguments" des industriels, comme du gouvernement, sont construits sur des questions de politique et de profit : les éoliennes produisent peu d'électricité, mais beaucoup d'argent. On parle d'électricité "verte", en oubliant tout ce qui est nécessaire à l'installation de ces machines, à leur accès, à leur entretien et à terme à leur déconstruction : activités éminemment polluantes et perturbant gravement le milieu naturel comme le patrimoine architectural. Tout cela importe peu, semble-t-il, aux promoteurs et à leurs complices, que sont les propriétaires louant leurs terres en y voyant un effet d'aubaine. Combien d'entre eux font-ils partie, personnellement ou familialement, du conseil municipal de la commune concernée ou des communes voisines ? Question trop peu souvent soulevée.

Tout argument raisonnable (le premier d'entre eux est la préservation d'espaces naturels et de paysages remarquables) est soigneusement consigné par le commissaire enquêteur, son avis est généralement suivi par la Préfecture, et rien n'y fait : à Marcillac-Lanville comme ailleurs, l'avis sera défavorable, puis il y aura recours du promoteur, et le tribunal qui n'a aucune notion ni ne cherche à en avoir des lieux et des conditions de cette industrialisation débridée, véritable acte de prédation, lui donnera raison comme on le constate trop souvent. (Récemment, ce fut le cas de Fouqueure.)

La population ne veut plus de ces destructions majeures de son lieu de vie, ce dont les industriels pas plus que le gouvernement ne se préoccupent. Ils ont tort. Les dégâts irréparables sont déjà constatables. Les oppositions se durcissent. Les voisins immédiats de ces machines monstrueuses ont le choix entre subir leurs nuisances, ou quitter leurs biens devenus invendables. Un jour ou l'autre, ces victimes se révolteront violemment, issue inévitable dont personne ne semble se soucier.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en mes sentiments les meilleurs.

Jean-Paul Louis

5, rue du Logis

16140 Tusson